



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union- Discipline- Travail

PARTENARIAT POUR UN GOUVERNEMENT OUVERT (OGP)



PLAN D' ACTIONS NATIONAL POUR LA COTE D'IVOIRE

2016-2018

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	5
I. LES EFFORTS DU GOUVERNEMENT A CE JOUR EN MATIERE DE GOUVERNEMENT OUVERT.....	8
I.1 Initiatives nationales	8
I.2 Initiative régionale	9
I.3 Initiatives internationales	9
II. LE PROCESSUS D'ELABORATION DU PLAN D' ACTIONS NATIONAL (PAN) DE GOUVERNEMENT OUVERT	10
II.1 Atelier de formation sur l'OGP.....	10
II.2 Réunions d'orientation du Comité Interministériel OGP.....	10
II.3 Identification des zones de consultations régionales.....	10
II.4 Consultations régionales.....	11
II.5 Elaboration du projet de Plan d'Actions National de Gouvernement Ouvert.....	12
III. LES ENGAGEMENTS	13
III.1 La gestion plus efficace des ressources publiques.....	13
III.1.1 Engagement 1 : Publier le nombre de carat de diamant exporté à partir de la Côte d'Ivoire ainsi que les certificats du Processus de Kimberley y afférant chaque année	13
III.1.2 Engagement 2 : Créer et rendre fonctionnel cinq Comités de Développement Local Minier (CDLM).	15
III.1.3 Engagement 3 : Publier tous les textes fiscaux et douaniers	18
III.1.4 Engagement 4 : Publier les Communications en Conseil des Ministres sur l'exécution trimestrielle du budget (45 jours après la fin du trimestre)	19
III.1.5 Engagement 5 : Publier les Communications en Conseil des Ministres sur les opérations de Passation des marchés publics trimestriellement (45 jours après la fin du trimestre) .	20
III.2 L'amélioration des services publics	21
III.2.1 Engagement 6 : Interconnecter cinq Universités et deux Grandes Ecoles publiques	21
III.2.2 Engagement 7 : Créer l'Université virtuelle de Côte d'Ivoire	24
III.2.3 Engagement 8 : Offrir un guichet unique virtuel de demande et réception des services publics en vue de faciliter l'accès aux informations de l'Administration Publique	26
III.3 L'augmentation de l'intégrité publique	28
III.3.1 Engagement 9 : Créer et rendre fonctionnel un portail Open Data Côte d'Ivoire	28
III.3.2 Engagement 10 : Créer et rendre fonctionnel un observatoire National sur la compétitivité.....	30
III.3.3 Engagement 11 : Promouvoir la loi d'accès à l'information d'intérêt Public n°2013-867 du 23 décembre 2013	33
III.3.4 Engagement 12 : Garantir la liberté de la Presse et la pluralité d'expression.....	35
III.3.5 Engagement 13: Mettre en place cinq comités communaux de lutte contre le racket	36

III.3.6 Engagement 14 : Promouvoir le budget participatif dans cinq communes	39
III.4 L'augmentation de la responsabilité des entreprises.....	41
III.4.1 Engagement 15: Créer et rendre fonctionnel un observatoire National sur la qualité des services financiers.....	41

PREFACE

Etre émergent à l'horizon 2020 : telle est la vision que s'est fixée la Côte d'Ivoire.

Dans ce contexte, le Gouvernement, sous le leadership du Président de la République, Son Excellence Alassane OUATTARA, est convaincu que cette émergence, qui n'a d'autre finalité que d'améliorer le bien-être des citoyens et de répondre à leurs aspirations profondes nécessite entre autre, une plus grande efficacité de l'action publique. Cette efficacité passe nécessairement par :

- le renforcement de la transparence et de la bonne gouvernance dans la gestion des affaires publiques ;
- la promotion de la culture de la redevabilité à tous les niveaux de responsabilité dans notre administration ;
- le renforcement de la lutte contre la corruption ;
- l'implication effective des citoyens dans la formulation des politiques publiques à travers un dialogue permanent et constructif.

Ces orientations sont en parfaite harmonie avec les principes fondamentaux de l'Open Government Partnership (OGP).

C'est ce qui a amené la Côte d'Ivoire à décider d'être membre de ce Partenariat. En effet, nous savons combien nos concitoyens tiennent à ces principes qui ont d'ailleurs déjà fait l'objet de nombreux engagements tant au niveau national qu'à l'échelle internationale par la Côte d'Ivoire. L'initiative OGP constitue également pour nous un cadre privilégié pour réaffirmer ces engagements et partager notre expérience avec d'autres pays membres dans un esprit d'échanges mutuellement bénéfiques.

Elaboré dans un esprit de concertation et dans une très bonne ambiance entre les acteurs étatiques, les acteurs du secteur privé et ceux de la société civile, le présent Plan d'Actions National qui constitue le tout premier pour notre pays est la preuve concrète de la volonté de la Côte d'Ivoire de poursuivre la mise en œuvre des chantiers inscrits dans ce Plan, dans « l'Union, la Discipline et le Travail » pour le bien-être de nos populations.



DANIEL KABLAN DUNCAN
Premier Ministre, Ministre de l'Economie, des
Finances et du Budget
Président du Comité Interministériel OGP

INTRODUCTION

La Côte d'Ivoire sort de plusieurs années de crises qui ont été éprouvantes pour les populations. Ces années ont aussi été pleines d'enseignements pour la Côte d'Ivoire qui est entrée depuis fin 2011, dans une phase de normalisation socio-politique et de prospérité économique qui permet d'envisager l'avenir avec beaucoup plus de sérénité.

Cette reprise qui se reflète dans l'embellie socio-économique depuis 2012 et le renforcement progressif de la cohésion sociale laisse présager surtout un avenir radieux pour notre pays.

Pour accompagner et renforcer cette dynamique positive, la stratégie privilégiée par le Président de la République de Côte d'Ivoire, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA est notamment d'inscrire son action dans une dynamique de transparence afin de répondre efficacement aux attentes des populations ivoiriennes et conduire le pays vers l'émergence en 2020.

C'est dans ce contexte que la Côte d'Ivoire par la voix de son Premier Ministre, s'est engagée au cours du sommet de l'Open Government Partnership (OGP) à Londres, en novembre 2013, à devenir un membre de l'OGP.

Cet engagement a été suivi par la mise en place du cadre institutionnel de gestion du Partenariat au niveau national depuis le 31 juillet 2014, par l'arrêté N°300/PM/CAB du Premier Ministre portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Comité Interministériel pour l'éligibilité de la Côte d'Ivoire à l'Open Government Partnership, en abrégé CI-OGP.

Cet Arrêté a prévu également la création d'un Comité Technique (CT-OGP) présidé par le Ministère en charge de l'Industrie, Point Focal, afin d'assister le CI-OGP dans la conduite de ses missions.

Le 28 octobre 2015, lors du Sommet Mondial OGP de Mexico, la Côte d'Ivoire a rejoint officiellement le Partenariat en tant que pays membre après avoir été déclarée éligible le 28 juillet 2015.

L'adhésion officielle de la Côte d'Ivoire à l'Open Government Partnership permet de renforcer les dispositions existantes et lui offre surtout une opportunité de :

- renforcer les mesures, actions ou réformes en matière de transparence ;
- mieux coordonner les mesures, actions ou réformes visant à améliorer la gestion des affaires publiques ;
- bénéficier des partages d'expérience entre les pays participants à l'initiative ;
- impliquer davantage les citoyens dans la gestion des affaires publiques.

La Côte d'Ivoire reste convaincue que les chantiers de la transparence sont vastes et que promouvoir des réformes ambitieuses qui changent les usages et habitudes comportent plusieurs défis au niveau de leur mise en œuvre. Mais nous sommes confiants et nous demeurons surtout persuadés que la détermination ainsi que

l'esprit d'ouverture et de collaboration qui ont présidé à l'élaboration de ce premier Plan d'Actions de Gouvernement Ouvert permettront de relever tous ces défis.

Le présent Plan d'Actions vise surtout à apporter des solutions aux problèmes qui se posent à nous, à savoir :

- La **gestion plus efficace des ressources publiques** à travers la transparence dans la gestion des ressources naturelles (**engagement 1**) et l'implication du citoyen dans ce processus ont un impact certain sur son existence (**engagement 2**). Les pouvoirs publics se doivent également d'être encore plus transparents dans la mobilisation des ressources publiques (**engagement 3**) et dans l'utilisation qu'ils en font (**engagement 4**). De même, les populations doivent également être informées sur l'utilisation des ressources publiques. (**engagement 5**).
- L'**amélioration des services publics** est désormais facilitée par l'utilisation des TIC comme dans le cas de l'interconnexion des universités publiques de Côte d'Ivoire (**engagement 6**) et la création de l'université virtuelle (**engagement 7**). Dans la même veine, la politique de décentralisation en cours en Côte d'Ivoire sera renforcée par la dématérialisation d'un ensemble de procédures administratives afin de faciliter l'accès des populations aux services publics (**engagement 8**).
- **Le développement de l'intégrité publique** passe par l'utilisation des TIC pour renforcer la transparence en garantissant, par exemple, l'accès à tout citoyen, en un point central, à l'ensemble des données publiques, dans des formats réutilisables (**engagement 9**). L'Etat joue aussi un rôle dans la mise à disposition de l'information à caractère économique afin de permettre à tout citoyen disposé à entreprendre, de le faire avec moins de risque (**engagement 10**).

Par ailleurs, la loi relative à l'accès à l'information d'intérêt public est en vigueur depuis 2013. Cette loi sera vulgarisée auprès de la population. De même la liberté d'expression de tous les citoyens sera garantie (**engagement 11 et 12**).


En outre, la promotion de l'intégrité publique passe par le renforcement de la lutte contre la corruption et le racket (**engagement 13**). L'intégrité publique peut être également accrue avec la participation à la base des citoyens à l'élaboration du budget de leur collectivité (**engagement 14**).

- **L'augmentation de la responsabilité des entreprises** vis-à-vis du citoyen, à travers la mise en place d'un observatoire de la qualité des services financiers (**engagement 15**) devrait permettre également de mieux protéger les consommateurs de ces services.

Au total, les engagements de la Côte d'Ivoire sont au nombre de quinze (15) et ils sont portés par neuf (9) départements qui auront la charge de leur mise en œuvre sous la supervision du Comité Interministériel OGP Côte d'Ivoire qui est le Comité de Pilotage OGP.

La mise en œuvre intégrale de ces engagements est essentielle pour la Côte d'Ivoire qui envisage de faire du présent Plan d'Actions National, une pierre importante de l'édifice de sa gouvernance.

A cet effet, le Gouvernement ivoirien est, pour sa part, résolument engagé à jouer pleinement sa partition afin qu'au terme des deux années à venir, les engagements pris entrent définitivement dans les habitudes de la gestion des affaires publiques en Côte d'Ivoire.



Jean-Claude K. BROU
Ministre de l'Industrie et des Mines
Point Focal OGP

I. LES EFFORTS DU GOUVERNEMENT A CE JOUR EN MATIERE DE GOUVERNEMENT OUVERT

La Constitution ivoirienne en son article 7 Alinéa 2 consacre l'égal accès des citoyens à l'information. Les articles 9 et 10 quant à eux, garantissent la liberté d'expression. La mise à disposition de l'information étant l'un des principes de la transparence, la Côte d'Ivoire dont le droit constitutionnel reconnaît au citoyen ivoirien le droit d'accès à l'information a engagé plusieurs actions et mesures visant l'amélioration de la transparence dans la gestion des affaires publiques et ce depuis plusieurs années et à plusieurs niveaux.

I.1 INITIATIVES NATIONALES

Les initiatives de la Côte d'Ivoire pour parvenir à un Gouvernement plus ouvert remontent aux années 1980, alors que la Côte d'Ivoire faisait l'expérience d'une crise économique.

A l'échelle locale, la Côte d'Ivoire a opté pour une politique de décentralisation afin de rapprocher l'Administration des populations et surtout d'associer les citoyens à la gestion de leurs collectivités. Ce processus qui a commencé avec la création de trente et sept (37) communes s'est intensifié, portant le nombre de communes à cent quatre-vingt-dix-sept (197) en 2013 et donnant lieu à la mise en place de trente et un (31) Conseils Régionaux et deux (2) Districts Autonomes.

Ces dernières années, le processus de renforcement de la transparence s'est accéléré avec la prise de mesures telles que :

- l'Ordonnance n°2013-660 du 20 septembre 2013 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées, qui prescrit la déclaration de patrimoines des Elus, des Agents Publics et des Hauts Fonctionnaires de l'Etat ;
- l'Ordonnance n°2013-661 du 20 septembre 2013 fixant les attributions, la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Haute Autorité pour la Gouvernance ;
- la loi n°2013-867 du 23 décembre 2013 relative à l'accès à l'information d'intérêt public ;
- le décret N°2014-462 du 06 août 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Commission d'Accès à l'Information d'intérêt Public et aux Documents Publics, en abrégé CAIDP ;
- le décret N°2014-787 du 11 décembre 2014 portant nomination des membres du Conseil de la Commission d'Accès à l'Information d'intérêt Public et aux Documents Publics, en abrégé CAIDP.

I.2 INITIATIVE REGIONALE

A l'échelle régionale, la Côte d'Ivoire a fait sienne la Directive n°01/2009/cm/UEMOA portant code de transparence dans la gestion des finances publiques au sein de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

I.3 INITIATIVES INTERNATIONALES

A l'international, la Côte d'Ivoire est engagée également dans plusieurs initiatives ayant en commun les valeurs telles que la transparence, la bonne gouvernance et l'utilisation des TIC. En effet,

- le Gouvernement de Côte d'Ivoire a manifesté en 2006 au Conseil d'Administration de l'ITIE son intention d'adhérer à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives visant à promouvoir une gestion ouverte et responsable des ressources naturelles. Cette volonté a été concrétisée par le décret n°2008-25 du 21 février 2008 relatif à la création du Conseil National ITIE composé de vingt-six (26) membres, issus des collèges de l'Administration, du Secteur Extractif et de la Société Civile.
- la Côte d'Ivoire a été incluse dans la liste des pays candidats à l'éligibilité du programme Millenium Challenge Corporation (MCC) en novembre 2011. La volonté de la Côte d'Ivoire de travailler dans le sens des critères de cette initiative a conduit à la signature de l'Arrêté ministériel n° 068 du 9 septembre 2011 mettant en place un Comité national pour l'éligibilité de la Côte d'Ivoire au programme du MCC (CN-MCC). Ce Comité a pour mission d'améliorer les performances de la Côte d'Ivoire au regard des indicateurs de bonne gouvernance, de libéralisation de l'économie et d'investissement dans les ressources humaines qui font la promotion de la croissance économique. Depuis le 15 décembre 2015, la Côte d'Ivoire a accédé au programme Compact du MCC en récompense à ses efforts et aux progrès enregistrés sur les différents indicateurs.
- La Côte d'Ivoire participe également au processus de Kimberley qui permet d'assurer la transparence et la traçabilité dans la commercialisation du diamant.
- Depuis le 29 janvier 2015, la Côte d'Ivoire a adhéré au Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP), un mécanisme de partage d'expérience et de renforcement des meilleures pratiques et des acquis en matière de bonne gouvernance.
- La Côte d'Ivoire participe également au processus Doing Business depuis plusieurs années, ce qui lui a permis d'améliorer le climat des affaires.

L'Open Government Praternity se présente donc pour la Côte d'Ivoire comme une opportunité pour conduire l'ensemble de ces initiatives de façon intégrée et coordonnée.

II. LE PROCESSUS D'ELABORATION DU PLAN D' ACTIONS NATIONAL (PAN) DE GOUVERNEMENT OUVERT

La Côte d'Ivoire qui vient d'adhérer à l'initiative OGP en 2015 s'est inspirée de l'expérience des autres pays participants dans le cadre de l'élaboration du présent Plan d'Action National.

II.1 ATELIER DE FORMATION SUR L'OGP

Dès le mois de janvier 2016, le Comité Technique OGP a organisé à Abidjan, avec l'appui de ses partenaires, un atelier de formation sur les **techniques d'élaboration de Gouvernement Ouvert**. En effet, en tant que nouveau pays membre, il était important pour les structures chargées de la mise en œuvre du processus OGP en Côte d'Ivoire d'harmoniser la vision que le Gouvernement, le secteur Privé et la société civile ont du processus Open Government Partnership, afin de poser les bases d'une franche et saine collaboration. Cet atelier de formation qui s'est tenu sur deux jours a mobilisé au total quinze organisations de la société civile, dix-neuf structures publiques, des Experts venus de pays membres de l'OGP ayant déjà à leur actif un Plan d'Actions ainsi que des intervenants de l'Unité de Soutien qui ont partagé leur expérience par téléconférence (Skype).

Cette rencontre qui avait pour objectif d'outiller les organisations de la société civile et l'ensemble des participants sur les principes de l'OGP a permis de poser les bases de l'élaboration du présent Plan d'Action par la sensibilisation des acteurs en permettant au Gouvernement d'appréhender dès janvier 2016 les préoccupations premières de la société civile et du secteur privé.

II.2 REUNIONS D'ORIENTATION DU COMITE INTERMINISTERIEL OGP

Suite à la formation délivrée aux acteurs du processus OGP au cours du mois de janvier 2016, le Gouvernement s'est attelé à préparer l'étape des consultations régionales. Au terme de plusieurs séances de travail, ces réunions de haut niveau présidées par Son Excellence Monsieur le Premier Ministre ont permis de passer en revue les projets du Gouvernement s'inscrivant dans l'esprit OGP. Sur la base de ces projets, instruction a donc été donnée au Comité Technique OGP (CT-OGP) d'entreprendre immédiatement des consultations régionales auprès de la population ivoirienne dans le but de recueillir leurs avis et appréhensions d'une part et de leur permettre de faire des suggestions d'autre part.

II.3 IDENTIFICATION DES ZONES DE CONSULTATIONS REGIONALES

La stratégie de déploiement sur le terrain en vue des consultations régionales se décline en deux axes principaux : l'identification des villes devant abriter les rencontres et identification des points focaux dans chaque centre de consultation pour faciliter la mobilisation des populations.

Les villes retenues sont les pôles économiques reconnus comme tels aussi bien par l'Administration ivoirienne que par l'ensemble de la population. Quant aux points focaux, ils ont été recommandés par la société civile en collaboration avec le Comité Technique OGP pour leur parfaite connaissance des régions et leur réputation en termes de mobilisation des acteurs de la société civile dans leur région respective.

Dans ces régions, les Autorités préfectorales et administratives de façon générale ont servi de relai pour le Gouvernement en travaillant en symbiose avec les acteurs locaux de la société civile.

II.4 CONSULTATIONS REGIONALES

Dès le mois de mars 2016, une première mission du Comité Technique OGP s'est rendue à Grand Lahou, une ville de la Côte d'Ivoire en vue d'expliquer le processus OGP aux populations de cette localité, à l'occasion d'une consultation organisée par le Député-Maire de la localité sur le budget participatif. C'est donc à un travail pédagogique que s'est livré le Comité Technique pour informer, sensibiliser, et former les citoyens sur les opportunités offertes par l'OGP.

S'agissant des consultations régionales, elles ont été organisées en deux phases : une **phase pilote** et une **phase de déploiement** sur l'étendue du territoire.

La phase pilote a permis d'éprouver avec l'aide des représentants la méthodologie mise en place en vue des consultations. C'est après cette étape que la méthodologie a été adoptée définitivement.

En vue de la phase de déploiement, la Côte d'Ivoire a été subdivisée en 6 pôles de développement économique représentés par des villes comme suit :

- Pôle 1 : Abidjan au Sud du pays, comme centre pilote ;
- Pôle 2 : San Pédro au Sud-Ouest ;
- Pôle 3 : Man à l'Ouest ;
- Pôle 4 : Bouaké au Centre ;
- Pôle 5 : Korhogo au Nord ;
- Pôle 6 : Abengourou à l'Est.

Ces consultations ont permis de noter un réel intérêt des populations et de la société civile en particulier pour la problématique de la transparence et de la bonne gouvernance.

Par ailleurs, ces rencontres ont également mis en exergue une convergence de vue sur les engagements contenus dans le présent Plan d'Actions National de Gouvernement ouvert.

II.5 ELABORATION DU PROJET DE PLAN D' ACTIONS NATIONAL DE GOUVERNEMENT OUVERT

Le premier draft du Plan d'Actions National a été proposé par le Comité Technique suite aux différentes consultations réalisées dans les régions du pays. Ces consultations ayant mis en évidence la convergence de vue entre l'ensemble des parties prenantes dans le processus d'élaboration du Plan d'Actions, la Comité Technique a donc pu s'appuyer sur le résultat de ces échanges pour proposer le premier draft dès le début de la deuxième quinzaine du mois d'Avril 2016.

II.5.1 Validation du Plan d'Actions National de Gouvernement ouvert

Le processus de validation du Plan d'Action est passé par plusieurs étapes partant du Quitus du Comité Interministériel OGP aux différentes rencontres d'amélioration du Document.

Le draft du Plan d'Actions proposé par le Comité Technique OGP a été soumis au Comité Interministériel pour avis et instruction. C'est ainsi que l'autorisation a été donnée au CT-OGP de soumettre cette première version à l'appréciation de l'Unité de soutien à l'OGP lors de la rencontre régionale africaine de l'OGP tenue du 4 au 6 mai 2016, à Cape Town, en Afrique du Sud.

Suite à la rencontre régionale africaine, le document a été communiqué à l'Unité de Soutien à l'OGP pour recueillir une première série d'observations.

De même, ainsi que le recommande l'OGP, en vue de disposer d'un document consensuel, la Société Civile a été largement associée tout au long du processus d'élaboration et de validation du Plan d'Action.

Ainsi, dès les 26 et 27 mai 2016, la Société Civile ivoirienne a pu se réunir pour réfléchir sur le processus de Gouvernement Ouvert et le projet du premier Plan d'Actions National de la Côte d'Ivoire, en particulier.

Il en est sorti une seconde série d'observations dont la prise en compte a nécessité l'organisation d'un atelier de prise en compte de celles-ci pour disposer d'une version consensuelle, un dernier atelier a été organisé.

III. LES ENGAGEMENTS

III.1 LA GESTION PLUS EFFICACE DES RESSOURCES PUBLIQUES

III.1.1 **Engagement 1** : Publier le nombre de carat de diamant exporté à partir de la Côte d'Ivoire ainsi que les certificats du Processus de Kimberley y afférant chaque année

Organisme principal d'exécution		Ministère de l'Industrie et des Mines
Nom de la personne responsable de l'organisme d'exécution		Madame Fatimata THES OLEMOU, Secrétaire Permanente du Processus de Kimberley
Titre du Département		Secrétariat Permanent de la représentation du Processus de Kimberley en Côte d'Ivoire (SPRPK-CI)
Courriel		thesfatou@yahoo.fr / o.thes@energie.gouv.ci
Téléphone		+225 07 82 97 95
Autres acteurs impliqués/concernés	Gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> - Société pour le Développement Minier de la Côte d'Ivoire (SODEMI) ; - Direction Générale de la Douane (DGD).
	Société Civile	Organisations de la Société Civile
	Secteur privé	Industrie du Diamant (Exploitants, Collecteurs et Exportateurs)
Situation actuelle ou problème/question en cause/devant être résolu		<ul style="list-style-type: none"> - Fin de l'embargo sur les diamants bruts ivoiriens ; - Poursuite des efforts de mise en œuvre des actions de la Stratégie post embargo.
Objectif principal		Informers la population sur la commercialisation du diamant ivoirien
Description brève de l'engagement		<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner tous les lots de diamants exportés d'un certificat d'origine ; - Attribuer des cartes aux différents acteurs ; - Enregistrer les productions et ventes dans des cahiers de vente et de production ; - Publier le nombre de carats exportés et les certificats de Kimberley y afférant sur le site du Ministère en charge des Mines.
Défis OGP adressés par l'engagement		<ul style="list-style-type: none"> - Gestion plus efficace des ressources naturelles et Publiques ; - Augmentation de l'intégrité publique ; - Création de communautés plus sécurisées.
Pertinence		<ul style="list-style-type: none"> - Accès à l'information ; - Participation des citoyens ; - la Poursuite de la mise en place du système de contrôles internes par l'identification de

	tous les acteurs de la chaîne ; - la poursuite des campagnes de sensibilisation sur le Processus de Kimberley ; - la poursuite de la mise en œuvre d'actions de lutte contre la fraude ; - la forte implication dans les activités d'harmonisation sous régionale.		
Ambition	- Renforcement du système de traçabilité du diamant brut produit en Côte d'Ivoire conformément aux dispositions du processus de Kimberley ; - Maîtrise des chaînes de production, d'enregistrement et de traçabilité notamment la délivrance des cartes aux différents acteurs de la production, et la délivrance du Certificat du Processus de Kimberley.		
Etapes vérifiables et mesurables pour réaliser l'engagement	Engagement nouveau ou en cours d'exécution	Date de commencement	Date d'achèvement
1. Une feuille de route a été élaborée avec l'appui des pays du Groupe des Amis de Côte d'Ivoire	Déjà réalisé	Septembre 2013	Septembre 2013
2. Renforcement du cadre de gouvernance (institutionnel, réglementaire)	Déjà réalisé	Septembre 2013	A ce jour
3. Etablissement des bureaux d'achat légalement constitués	Déjà réalisé	Octobre 2013	Janvier 2014
4. Renforcement de capacités en évaluation	Déjà réalisé	Mai 2014	Avril 2015
5. Mise en œuvre et développement d'actions de lutte contre la fraude	En cours	2013	A ce jour
6. Harmonisation régionale	En cours	De 2013	A ce jour

III.1.2 **Engagement 2** : Créer et rendre fonctionnel cinq Comités de Développement Local Minier (CDLM).

Organisme principal d'exécution		Ministère de l'Industrie et des Mines
Nom de la personne responsable de l'organisme d'exécution		NIANSOUNOU Jean- Albert, Directeur du Développement Minier
Titre du Département		Direction Générale des Mines et de la Géologie (DGMG) / Direction du Développement Minier
Courriel		senacnians@gmail.com / niansenac@yahoo.fr
Téléphone		Mobile : +22507686526 fixe bureau : +22520212440
Autres acteurs impliqués/concernés	Gouvernement	- Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité ; - Ministère de l'Industrie et des Mines.
	Secteur Privé	La société d'exploitation.
	Société Civile	Organisations de la Société Civile
	Autres	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE)
Situation actuelle ou problème/question en cause/devant être résolu		- Faible implication des populations riveraines ; - Manque d'infrastructures de base (école, centre de santé, route, disponibilité d'eau potable, etc.), d'activité génératrice de revenu, d'emplois dans les localités riveraines des mines etc.
Objectif principal		Impliquer les populations riveraines des mines en exploitation dans le choix des projets socioéconomiques à réaliser grâce au fonds alloué par la société d'exploitation minière
Description brève de l'Engagement		- Prendre pour chaque société d'exploitation un arrêté interministériel portant création du Comité de développement local ; minier (CDLM); - Installer le CDLM composé comme suit : <ul style="list-style-type: none"> ○ le Préfet de Département (Président du Comité); ○ le Président du Conseil Régional (Vice-Président); ○ les Sous-Préfets, les députés et les maires des localités affectées;

	<ul style="list-style-type: none"> ○ les représentants des localités affectées; ○ l'Administration des Mines (Secrétariat technique); ○ Le représentant de la société d'exploitation ; <ul style="list-style-type: none"> - Ouvrir un compte bancaire dédié et mis à disposition du fonds (0,5%) du Chiffre d'Affaires par la société d'exploitation ; - Suivre la réalisation des projets de développement communautaire. 		
Défi OGP adressé par l'engagement	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion plus efficace des ressources naturelles et Publiques ; - Augmentation de la responsabilité des entreprises. 		
Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> - La concertation et la participation des populations au choix des projets socioéconomiques à réaliser ; - L'accès des populations à l'information ; - L'instauration de canaux de communication ; - La responsabilité et la redevabilité du bureau du CDLM. 		
Ambition	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration de plans de développement local minier par la société d'exploitation minière en concertation avec les communautés riveraines de la mine et les autorités administratives territoriales et locales, gérés par le CDLM ; - Réalisation de projets socioéconomiques au profit des communautés riveraines de la mine par le CDLM ; - Suivi par le Ministère en charge des Mines (Direction Générale des Mines et de la Géologie) des projets réalisés au profit des populations impactées ; - Elaboration de documents de gestion financière du CDLM ; - Elaboration des rapports d'activités des CDLM. 		
Etapes vérifiables et mesurables pour réaliser l'engagement	Engagement nouveau ou en cours d'exécution	Date de commencement	Date d'achèvement
1. Prendre un arrêté interministériel portant création du Comité de développement local minier pour	En cours	2016	Décembre 2017

chaque société d'exploitation			
2. Installer le CDLM	En cours	2016	Avril 2018
3. Ouvrir le compte et mettre à disposition les fonds (0,5%) du Chiffre d'Affaires par la société d'exploitation	En cours	2016	Avril 2018
4. Réaliser les projets de développement communautaire	nouveau	2016	Mai 2018
5. Suivre la réalisation des projets	nouveau	2016	Continu

III.1.3 Engagement 3 : Publier tous les textes fiscaux et douaniers

Organisme principal d'exécution	Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de L'Etat		
Nom de la personne responsable dans l'organisme d'exécution	M. Karim TRAORE, Directeur de Cabinet		
Titre du Département	Cabinet du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de L'Etat		
Courriel	k.traore@budget.gouv.ci		
Téléphone	+225 20 21 59 95		
Autres acteurs impliqués/ concernés	Gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> - Direction Générale des Impôts (DGI) ; - Direction Générale des Douanes (DGD). 	
Situation actuelle ou problème / question en cause/devant être résolu	Faible connaissance des dispositions fiscales et douanières en vigueur par la population et les opérateurs économiques.		
Objectif principal	Large information du public sur les dispositions fiscales et douanières en vigueur.		
Description brève de l'engagement	Mise en ligne de tous les textes fiscaux et douaniers à savoir : l'annexe à la loi de finance, le code des impôts, le code des douanes, etc.		
Défis OGP adressés par l'engagement	Amélioration des services publics, augmentation de l'intégrité publique et gestion plus efficace des ressources publiques		
Pertinence	Meilleur accès de la population à l'information relative aux textes fiscaux et douaniers		
Ambition	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à la disposition des populations et des opérateurs économiques des informations relatives aux textes fiscaux et douaniers sur les sites de la Direction Générale des Impôts et de la Direction Générale des Douanes ; - favoriser la connaissance par la population des dispositions fiscales et douanières applicables dans le pays ; - Permettre une meilleure lisibilité de l'action gouvernementale et réduire les irrégularités commises par les opérateurs par ignorance. 		
Etapes vérifiables et mesurables pour réaliser l'engagement	Engagement nouveau ou en cours d'exécution	Date de commencement	Date d'achèvement
Mettre en ligne tous les textes fiscaux et douaniers	Nouveau	31-12-2016	Continu

III.1.4 Engagement 4 : Publier les Communications en Conseil des Ministres sur l'exécution trimestrielle du budget (45 jours après la fin du trimestre)

Organisme principal d'exécution	Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de L'Etat		
Nom de la personne responsable dans l'organisme d'exécution	M. Karim TRAORE, Directeur de Cabinet		
Titre du Département	Cabinet du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de L'Etat		
Courriel	k.traore@budget.gouv.ci		
Téléphone	+225 20 21 59 95		
Situation actuelle ou problème / question en cause/devant être résolu	Faible information de la population sur l'exécution du budget de l'Etat		
Objectif principal	Informier régulièrement la population sur l'exécution du Budget de l'Etat		
Description brève de l'Engagement	Mise en ligne de la situation trimestrielle de l'exécution du budget de l'Etat.		
Défis OGP adressés par l'engagement	Amélioration des services publics, augmentation de l'intégrité publique et gestion plus efficace des ressources publiques		
Pertinence	Transparence budgétaire : la population est informée sur le niveau de mobilisation des ressources budgétaires et sur l'exécution des dépenses autorisées		
Ambition	Permettre à la population d'avoir accès à l'état d'exécution trimestrielle du Budget au plus tard tous les 45 jours après la fin du trimestre.		
Etapes vérifiables et mesurables pour réaliser l'engagement	Engagement nouveau ou en cours d'exécution	Date de commencement	Date d'achèvement
Produire et mettre en ligne les Communications en Conseils des Ministres sur l'exécution du budget de l'Etat trimestriellement (45 jours après la fin du trimestre)	En cours	15 Mai 2016	continu

III.1.5 Engagement 5 : Publier les Communications en Conseil des Ministres sur les opérations de Passation des marchés publics trimestriellement (45 jours après la fin du trimestre)

Organisme principal d'exécution	Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat		
Nom de la personne responsable dans l'organisme d'exécution	M. Karim TRAORE, Directeur de Cabinet		
Titre du Département	Cabinet du Ministre		
Courriel	k.traore@budget.gouv.ci		
Téléphone	+225 20 21 59 95		
Situation actuelle ou problème / question en cause/devant être résolu	Faible information de la population sur les opérations de passation de marchés dans l'exécution du budget de l'Etat		
Objectif principal	Informier régulièrement la population sur l'état d'exécution de la passation des marchés publics		
Description brève de l'engagement	Mise en ligne de la situation trimestrielle des opérations de passation des marchés publics		
Défis OGP adressés par l'engagement	Amélioration des services publics, augmentation de l'intégrité publique et gestion plus efficace des ressources publiques		
Pertinence	Informier la population sur les modes de passation utilisés par les entités publiques pour réaliser leurs dépenses.		
Ambition	La Communication en Conseil des Ministres relative aux opérations de passation des marchés publics, est disponible sur le site du Ministère auprès du Premier Ministre en charge du Budget et du Portefeuille de l'Etat, au plus tard 45 jours après la fin de chaque trimestre.		
Étapes vérifiables et mesurables pour réaliser l'engagement	Engagement nouveau ou en cours d'exécution	Date de commencement	Date d'achèvement
Produire et mettre en ligne les Communications en Conseils des Ministres sur l'exécution de la passation des marchés publics trimestriellement (45 jours après la fin du trimestre)	En cours	15 mai 2016	continu

III.2 L'AMELIORATION DES SERVICES PUBLICS

III.2.1 Engagement 6 : Interconnecter cinq Universités et deux Grandes Ecoles publiques

Organisme principal d'exécution		Ministère de l'Economie Numérique et de la Poste
Nom de la personne responsable dans l'organisme d'exécution		Monsieur SAKO Ahmed, Conseiller Technique
Titre du Département		Agence Nationale de Service Universel de Télécommunication (ANSUT)
Courriel		a.sako@telecom.gouv.ci
Téléphone		- +225 20 34 73 87 - +225 02 13 13 28
Autres acteurs impliqués/ Concernés	Gouvernement	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Situation actuelle ou problème/question en cause/devant être résolu		<ul style="list-style-type: none"> - Absence de connexion entre l'ensemble des structures universitaires ; - manque d'intégration et difficulté d'accès à l'information notamment celle des bibliothèques ; - Insuffisance de l'utilisation des TIC dans le système d'enseignement supérieur ; - Echange d'informations d'ordre pédagogique et administratives limité entre les structures ; - Echanges de compétence limités entre les membres de la communauté universitaire ; - Difficultés de mise en œuvre du système Licence Master Doctorat (LMD) ; - insuffisance de ressources pédagogiques pour assurer un enseignement uniforme de toutes les matières dans tous les établissements.
Objectif principal		Faciliter l'accès à l'information et améliorer la qualité de l'enseignement supérieur.*
Description brève de l'engagement		En vue de relever les défis majeurs de l'enseignement supérieur en Côte d'Ivoire, le Ministère de l'Economie Numérique et de la Poste met en place en collaboration avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique des solutions

	<p>dénommées « Campus numérique».</p> <p>Ce programme permettra de déployer des infrastructures TIC de dernière génération dans différentes universités de Côte d'Ivoire. La mise en œuvre de ce programme sera traduite par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'interconnexion des universités et grandes écoles par fibre optique ; - l'installation et l'équipement de plusieurs Datacenter pour l'hébergement des services ; - l'équipement des amphithéâtres pour le télé-enseignement ; - la fourniture de l'accès Internet haut débit. <p>La mise en œuvre de cet engagement permettra de développer des liens étroits entre les structures d'enseignement supérieur dans le domaine de la gouvernance, des activités académiques et de la vie universitaire.</p> <p>Les structures interconnectées seront les Universités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Félix Houphouët Boigny d'Abidjan ; - Nangui Abrogoua d'Abidjan ; - Alassane OUATTARA de Bouaké ; - Peleforo Gon COULIBALY de Korhogo ; - Jean LOUROUGNON GUEDE de Daloa ; <p>Ainsi que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'Institut National Polytechnique Félix ; Houphouët Boigny de Yamoussoukro - l'Ecole Supérieure Africaine des TIC d'Abidjan.
<p>Défi OGP adressé par l'engagement</p>	<p>Amélioration des services publics</p>
<p>Pertinence</p>	<p>1. Accès à l'information :</p> <p>Les structures de l'enseignement supérieur sont très dynamiques dans le domaine de la recherche et de l'innovation technologique, l'accès à l'information étant une valeur de l'OGP, cela permettra la diffusion et la publication des informations issues de la recherche.</p> <p>un accroissement du taux de formation universitaire dans la population entrainera une implication plus active de celle-ci dans le processus de développement et de la lutte contre la pauvreté.</p>

	2. Utilisation des TIC dans l'enseignement supérieur : Grâce à ces équipements, les étudiants de Côte d'Ivoire auront un accès aux grandes bibliothèques virtuelles et le contenu de cours de leurs formateurs leur sera mis à disposition via internet. Ils ont aussi la possibilité de les suivre à distance, d'un autre amphithéâtre ou directement sur leur ordinateur.		
Ambition	<ul style="list-style-type: none"> - Les structures universitaires sont interconnectées ; - L'information scientifique est libre d'accès ; - les étudiants de Côte d'Ivoire ont un accès aux grandes bibliothèques virtuelles ; - le contenu de cours des formateurs des étudiants sont mis à disposition via internet ; - les étudiants ont la possibilité de suivre à distance, d'un autre amphithéâtre ou directement sur leur ordinateur les cours. 		
Etapas vérifiables et mesurables pour réaliser l'engagement	Engagement nouveau ou en cours d'exécution	Date de commencement	Date d'achèvement
1. Mise en place d'un data center	Achevé	Janvier 2012	Septembre 2012
2. Interconnexion de 3 universités (les 2 d'Abidjan et celle de Bouake)	Achevé	Janvier 2012	Septembre 2012
3. Interconnexion des 2 autres universités et d'une grande école (Korhogo, Daloa, INPHB)	En cours	Janvier 2015	Septembre 2016
4. Formation des utilisateurs à Korhogo, Daloa, INPHB	En cours	Juin 2016	Février 2017
5. Interconnexion de l'École Supérieure Africaine des TIC	Nouveau	Mars 2016	Septembre 2016
6. Renforcement de l'intranet local et de la connectivité à l'internet des universités et grandes écoles publiques	Nouveau	Mai 2016	Décembre 2017

III.2.2 Engagement 7 : Créer l'Université virtuelle de Côte d'Ivoire

Organisme principal d'exécution		Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Nom de la personne responsable dans l'organisme d'exécution		Professeur KONE Tiemoman, Directeur de l'Information Scientifique et Technologique
Titre du Département		Direction de l'Information Scientifique et Technologique
Courriel		tiemoman.kone@mesrs.edu.ci
Téléphone		+225 20213141 +225 07647556
Autres acteurs impliqués/ Concernés	Gouvernement	Ministère de l'Economie Numérique et de la Poste par l'entremise de l'Agence Nationale de Service Universel de Télécommunication (ANSUT)
	multilatéraux	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine : UEMOA (projets d'appui TIC aux universités pour la mise en œuvre de la réforme Licence Master Doctorat : LMD)
Situation actuelle ou problème/question en cause/devant être résolu		Forte croissance de la population estudiantine et insuffisance des infrastructures universitaires ayant un impact sur la qualité de l'enseignement
Objectif principal		Améliorer l'accès à un enseignement universitaire de qualité
Description brève de l'engagement		<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des plateformes de ressources numériques ; - Mise en place des ressources pédagogiques - Mise en place des dispositifs ; d'accompagnement (tutorat pédagogique, social et technique).
Défi OGP adressé par l'engagement		Amélioration des services publics
Pertinence		<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la qualité des services publics ; - Utilisation des TIC.
Ambition		<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir des programmes de formation ouverte à distance (FOAD) ; - Doter les étudiants, les enseignants et le personnel administratif et technique de moyens d'accès adéquats à Internet et aux

ressources numériques produites.			
Etapes vérifiables et mesurables pour réaliser l'engagement	Engagement nouveau ou en cours d'exécution	Date de commencement	Date d'achèvement
1. Prise d'un Décret n° 2015-775 du 09 décembre 2015	Nouveau	09 décembre 2015	09 décembre 2015
2. Mettre en place la plateforme physique de l'UVCI : acquisition et aménagement du siège.	nouveau	Juin 2016	Décembre 2016
3. Mettre en place la plateforme numérique : bibliothèque virtuelle, et ressources pédagogiques.	Nouveau	Mai 2016	Décembre 2016
4. Mettre en place la plateforme physique de l'UVCI : aménager 4 studios d'enregistrement de cours (Mooc) et trois laboratoires (FabLab).	nouveau	Novembre 2016	Mai 2017
5. Organiser l'accompagnement de l'université de Man : production de ressources pédagogiques (L1 en 2016, L2 en 2017 et L3 en 2018).	En cours	Juin 2016	juin 2018

III.2.3 Engagement 8 : Offrir un guichet unique virtuel de demande et réception des services publics en vue de faciliter l'accès aux informations de l'Administration Publique

Organisme principal d'exécution	Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration	
Nom de la personne responsable dans l'organisme d'exécution	Dr Ibrahim LOKPO, Directeur Général de la Modernisation de l'Administration	
Titre du Département	Direction Générale de la Modernisation de l'Administration	
Courriel	Ibrahim.Lokpo@egouv.ci / lokpo@icloud.com	
Téléphone	+225 20 25 90 29	
Autres acteurs impliqués/ concernés	Gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'Economie Numérique et de la Poste par l'entremise de l'Agence Nationale de Service Universel de Télécommunication (ANSUT) ; - Centre d'Information et de Communication Gouvernementale (CICG) ; - Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD) ; - Société Nationale de Développement Informatique (SNDI).
	Multilatéraux	Banque Africaine de Développement (BAD)
Situation actuelle ou problème/question en cause/devant être résolu	<ul style="list-style-type: none"> - Difficultés d'obtention des documents administratifs (contraintes liées au déplacement, à la perte de temps) ; - Manque de transparence dans la délivrance des documents administratifs. 	
Objectif principal	Permettre aux citoyens d'accéder plus facilement aux prestations fournies par l'administration publique, en les rendant disponibles en ligne.	
Description brève de l'engagement	<ul style="list-style-type: none"> - Les usagers pourront demander et obtenir des services en ligne ; - Le projet pilote porte sur 40 procédures issues de quatre (04) ministères : Tourisme, Agriculture, Santé et Education nationale. 	
Défi OGP adressé par l'engagement	Amélioration des services publics	
Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> - Le projet « e-Démarches administratives » permet d'offrir un guichet unique virtuel de demande et de d'obtention des prestations fournies par l'Administration publique. Il vise à favoriser l'interopérabilité entre l'utilisateur et 	

	l'administration via des systèmes informatiques ; - Lutte contre la corruption ; - Renforcement de la transparence.		
Ambition	- Les processus d'obtention des prestations de l'Administration sont déterminés, simplifiés, dématérialisés et connus des citoyens ; - les démarches administratives sont mises en ligne et accessibles aux citoyens ; - les usagers du service public effectuent leurs démarches en ligne.		
Etapes vérifiables et mesurables pour réaliser l'engagement	Engagement nouveau ou en cours d'exécution	Date de commencement	Date d'achèvement
1. Implémentation de l'outil de gestion du « portail des démarches administratives »	En cours	Novembre 2015	Sept. 2016
2. Etude pour la dématérialisation des 40 démarches administratives des 4 départements ministériels de la phase pilote	Réalisé	Mars 2015	Janvier 2016
3. Lancement de l'appel d'offre pour la réalisation de la dématérialisation des démarches pilotes	En cours	Mars 2016	Mai 2016
4. Développement des premiers e-Services de la phase pilote	Nouveau	Juin 2016	Déc. 2016
5. Développement des derniers e-Services de la phase pilote	Nouveau	Janvier 2017	Mai 2017

III.3 L'AUGMENTATION DE L'INTEGRITE PUBLIQUE

III.3.1 Engagement 9 : Créer et rendre fonctionnel un portail Open Data Côte d'Ivoire

Organisme principal d'exécution		Cabinet du Premier Ministre
Nom de la personne responsable dans l'organisme d'exécution		Anne-Marie KONAN PAYNE, Directrice Générale
Titre du Département		Centre d'Information et de Communication Gouvernementale (CICG)
Courriel		amk.payne@cicg.gouv.ci / support@cicg.gouv.ci
Téléphone		+225 20 31 28 28
Autres acteurs impliqués/concernés	Gouvernement	Tout le Gouvernement, CAIDP (Autorité Administrative Indépendante)
	Société Civile	Organisations de la Société Civile
Situation actuelle ou problème/question en cause/ devant être résolu		<ul style="list-style-type: none"> - Consécration du droit à l'information par la Constitution en son article 7 alinéa 2 ; - Dispersion de l'information sur plusieurs sites gouvernementaux ; - Documents disponibles dans des formats pas toujours réutilisables ; - Absence d'un portail central regroupant toutes les données publiques ouvertes (open data) du Gouvernement.
Objectif principal		L'objectif principal du projet est de créer une plateforme web qui permette, d'une part, de centraliser l'ensemble des données publiques ouvertes, et d'autre part, d'offrir aux citoyens la possibilité de consulter, partager et réutiliser ces données à l'effet d'améliorer l'ouverture des données.
Description brève de l'engagement		<p>Cet engagement se décline de manière opérationnelle en trois (3) phases, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concevoir et mettre en ligne une plateforme web « open data » ; - Sensibiliser, former et mobiliser les structures publiques, privées et la société civile afin : <ul style="list-style-type: none"> o d'informer et sensibiliser l'ensemble les structures publiques qui participeront au processus Open data par la mise à disposition de documents publics dans des formats réutilisables ; o de former les points focaux désignés par

	<p>les structures publiques à l'administration de la plateforme ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ de renforcer les capacités de la société civile afin d'améliorer leur participation à l'enrichissement de la plateforme ; ○ de vulgariser la plateforme auprès des citoyens, des ONG, des organisations internationales, des partenaires techniques et financiers (PTF) ; <p>- Promouvoir la plateforme open data, par le lancement d'une campagne de communication nationale et internationale pour vulgariser l'outil.</p>		
Défi OGP adressé par l'engagement	Augmentation de l'intégrité publique		
Pertinence	Amélioration de l'Accès à l'information publique. Cette nouvelle plateforme du CICG permettra de satisfaire les attentes légitimes du public en matière d'accès aux informations et documents publics, favorisera la participation interactive citoyenne de la politique d'ouverture des données en Côte d'Ivoire.		
Ambition	<ul style="list-style-type: none"> - L'application de gestion de l'Open data est opérationnelle, en ligne et consultée ; - Les structures contributrices sont informées et sensibilisées sur le projet ; - Les points focaux sont formés à l'administration du système ; - La société civile connaît le projet et joue pleinement son rôle de re-utilisateurs et de contributeurs ; - La plateforme est en exploitation, vulgarisée et connue de tous. 		
Etapes vérifiables et mesurables pour réaliser l'engagement	Engagement nouveau ou en cours d'exécution	Date de commencement	Date d'achèvement
1. Concevoir et mettre en ligne une plateforme Open Data	Nouveau	Octobre 2015	Juin 2016
2. Sensibiliser, former et mobiliser les structures publiques, privées et la société civile	Nouveau	Mars 2016	Mars 2017
3. Promouvoir la plateforme open data	Nouveau	Mai 2016	Décembre 2017

III.3.2 Engagement 10 : Créer et rendre fonctionnel un observatoire National sur la compétitivité

Organisme principal d'exécution		Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de L'Economie et des Finances
Nom de la personne responsable de l'organisme d'exécution		Mariam FADIGA FOFANA, Secrétaire Exécutif du Comité de Concertation Etat Secteur Privé
Titre du Département		Comité de Concertation Etat Secteur Privé (CCESP)
Courriel		comiteconcertation@yahoo.fr
Téléphone		+ 225 20 22 11 25
Autres acteurs impliqués/concernés	Gouvernement	- Ministère de l'Industrie et des Mines ; - Ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur.
	Secteur privé	- Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire ; - Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire.
	Groupes de travail	Groupe National de Travail sur la Compétitivité des Entreprises
	Société Civile	Organisations de la Société Civile
Situation actuelle ou problème / question en cause /devant être résolu		Cette insuffisance ne favorise pas la transparence sur l'évolution des facteurs de compétitivité et gêne ainsi l'efficacité de l'action gouvernementale en matière d'amélioration de la compétitivité de l'économie.
Objectif principal		Les autorités ivoiriennes ont décidé la création d'un observatoire sur la compétitivité des entreprises en vue de rendre disponible les indicateurs de référence sur l'évolution de la compétitivité et d'évaluer la position compétitive de la Côte d'Ivoire.

<p>Description brève de l'engagement</p>	<p>L'Observatoire sur la compétitivité des entreprises a pour missions de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - définir les indicateurs sur la compétitivité des entreprises en Côte d'Ivoire ; - collecter des données et les informations ; - analyser les écarts et les évolutions ; - assurer la centralisation, le traitement, l'analyse et le contrôle des données sur la compétitivité ; - assurer la diffusion de l'information sur les indicateurs de la compétitivité de la Côte d'Ivoire ; - réaliser les études nécessaires au Gouvernement pour apporter les solutions idoines aux requêtes du Secteur Privé relatives à la Compétitivité ; - proposer au Gouvernement des mesures de renforcement de la Compétitivité de l'Economie ivoirienne.
<p>Défi OGP adressé par l'engagement</p>	<p>Augmentation de l'intégrité publique</p>
<p>Pertinence</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accès à l'information. - Participation de la société civile. - Amélioration de la transparence sur les facteurs de compétitivité et de l'efficacité gouvernementale en matière de formulation de réformes pour la compétitivité ; - Promotion des nouvelles technologies et du numérique dans la gouvernance à travers la mise en place d'un tableau de bord national sur les indicateurs de compétitivité ; - Création d'un observatoire afin de permettre à l'ensemble des parties prenantes (administrations publique, secteur privé, société civile) d'accéder aux informations sur les indicateurs de la compétitivité ; - Publication en ligne des informations à travers un tableau de bord national sur la compétitivité ; - Participation inclusive des parties prenantes dont la société civile et le Secteur Privé à l'animation de l'observatoire et à la proposition de réformes au Gouvernement.

Ambition	<ul style="list-style-type: none"> - la transparence sur les facteurs de compétitivité et l'efficacité gouvernementale en matière de formulation de réformes pour la compétitivité seront améliorés ; - le Gouvernement disposera d'un outil qui lui fournira les éléments d'analyse nécessaire à la prise de décisions relatives aux requêtes du secteur privé sur la compétitivité des entreprises ; 		
Etapes vérifiables et mesurables pour réaliser l'engagement	Engagement nouveau ou en cours d'exécution	Date de commencement	Date d'achèvement
1. Elaboration de la note technique sur l'observatoire/ Benchmarking sur les observatoires de compétitivité dans le monde	Achevé	1 ^{er} mars 2016	30 avril 2016
2. Elaboration d'un projet de décret sur l'observatoire de la compétitivité des entreprises	Achevé	1 ^{er} avril 2016	30 avril 2016
3. Adoption du décret sur l'observatoire	En cours	1 ^{er} juin 2016	30 juillet 2016
4. Travaux du Comité Adhoc pour la définition du cadre opérationnel de l'observatoire sur la compétitivité des entreprises/ étude de faisabilité	Nouveau	1 ^{er} septembre 2016	31 Décembre 2016
5. Mise en place et démarrage des activités de l'Observatoire	Nouveau	1 ^{er} mars 2017	1 ^{er} juin 2017

III.3.3 Engagement 11 : Promouvoir la loi d'accès à l'information d'intérêt Public n°2013-867 du 23 décembre 2013

Organisme principal d'exécution		Ministère de la Communication
Nom de la personne responsable dans l'organisme d'exécution		Marie-Paule YACE, Chef de Cabinet
Titre du Département		Ministère de la Communication
Courriel		m.yace@communication.gouv.ci
Téléphone		+225 20 21 86 04 +225 08 83 57 10
Autres acteurs impliqués/concernés	Gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> - Le Ministère chargé des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques ; - L'Administration publique, organismes publics et tous autres organismes exécutant une mission de service public ; - Commission d'Accès à l'Information d'Intérêt Public et aux Documents Publics (CAIDP).
	Société Civile	Les Organisations de la société civile
	Secteur privé	Organisations professionnelles du secteur privé
Situation actuelle ou problème/question en cause/devant être résolu		<ul style="list-style-type: none"> - Faible connaissance de la loi n°2013-867 du 23 décembre 2013 relative à l'accès à l'information d'intérêt Public ; - Faible connaissance de la Commission d'Accès à l'Information d'Intérêt Public et aux Documents Publics (CAIDP).
Objectif principal		<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la loi n°2013-867 du 23 décembre 2013 relative à l'accès à l'information d'intérêt Public ; - Informer les citoyens de l'existence de la Commission d'Accès à l'Information d'Intérêt Public et aux Documents Publics (CAIDP) ;
Description brève de l'engagement		<ul style="list-style-type: none"> - Vulgariser la loi relative à l'accès à l'information d'intérêt public ; - Amener les organismes publics à rendre disponible les informations d'intérêt public ; - Sensibiliser sur le rôle de la Commission d'Accès à l'Information d'Intérêt Public et aux Documents Publics (CAIDP) dans le processus d'accès à l'information.
Défi OGP adressé par l'engagement		Augmentation de l'intégrité publique
Pertinence		Le droit des personnes d'accéder aux informations et aux documents détenus par l'Administration et l'obligation pour celle-ci de les communiquer, constituent des principes qui sont désormais universellement reconnus découlant

	d'un droit fondamental : le droit à l'information.		
Ambition	Tous les citoyens ont accès aux informations d'intérêt publics et ont recours à la Commission d'Accès à l'Information d'Intérêt Public et aux Documents Publics (CAIDP) en cas de difficultés		
Étapes vérifiables et mesurables pour réaliser l'engagement	Engagement nouveau ou en cours d'exécution	Date de commencement	Date d'achèvement
Sensibilisation sur la loi (plusieurs séminaires d'appropriation de la loi ont déjà été effectués d'autres sont programmés dans l'optique de faire connaître la loi)	En cours	Décembre 2015	Continu

III.3.4 Engagement 12 : Garantir la liberté de la Presse et la pluralité d'expression

Organisme principal d'exécution		Ministère de la Communication	
Nom de la personne responsable dans l'organisme d'exécution		Marie-Paule YACE, Chef de Cabinet	
Titre du Département		Ministère de la Communication	
Courriel		m.yace@communication.gouv.ci	
Téléphone		+225 20 21 86 04 / +225 08 83 57 10	
Autres acteurs impliqués/ concernés	Gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> - Le Ministère chargé des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques ; - Les organes de régulation du secteur de la Communication. 	
	Société Civile	Organisations de la Société Civile	
	Secteur privé	Tous les organes de Presse	
Situation actuelle ou problème/question en cause/devant être résolu		Absence de libéralisation du secteur télévisuel	
Objectif principal		Garantir la liberté de la presse et la pluralité d'expression.	
Description brève de l'engagement		<ul style="list-style-type: none"> - Libéralisation de l'espace télévisuel ; - Soutien financier et matériel aux entreprises de presse écrite. 	
Défi OGP adressé par l'engagement		Augmentation de l'intégrité publique	
Pertinence		<ul style="list-style-type: none"> - diversifier les contenus audiovisuels ; - favoriser l'accès à l'information ; - garantir la liberté d'expression. <p>En ouvrant le paysage audiovisuel ivoirien, le Gouvernement encourage la diversité des opinions (diversité des contenus et des lignes éditoriales) renforce le droit à l'information.</p> <p>En soutenant les entreprises de presse à travers le Fonds de Soutien au Développement de la Presse (FSDP), notamment par l'octroi de subventions, le gouvernement encourage l'accès à l'information, et réaffirme son attachement à la démocratie et à la liberté d'expression.</p>	
Etapes vérifiables et mesurables pour réaliser l'engagement	Engagement nouveau ou en cours d'exécution	Date de commencement	Date d'achèvement
1. Octroi de subvention à l'impression	En cours	2009	Continu
2. Libéralisation de l'espace télévisuel	En cours	30 mai 2016	Mai 2018

III.3.5 **Engagement 13**: Mettre en place cinq comités communaux de lutte contre le racket

Organisme principal d'exécution		Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
Nom de la personne responsable dans l'organisme d'exécution		DAGO Djahi Lazare, Conseiller Technique
Titre du Département		Cabinet du Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
Courriel		ddjahilazare@yahoo.com /yapojj2002@yahoo.fr
Téléphone		+225 08 08 91 91
Autres acteurs impliqués/concernés	Gouvernement	- La Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance ; - Les Collectivités Décentralisées.
	Société Civile	Organisations de la Société Civile
	Secteur privé	Secteur privé
Situation actuelle ou problème / question en cause /devant être résolu		Pratique du Racket dans les services publics et privés dans les collectivités territoriales
Objectif principal		- Lutter contre le racket ; - Expérimenter une appropriation locale de la lutte contre le racket dans l'administration.
Description brève de l'engagement		<p>Cette activité consiste en une appropriation locale de la lutte contre le racket sous toutes ses formes à travers la mise en place de dispositifs locaux de veille et de contrôle que sont les comités locaux de lutte contre le racket ;</p> <p>Ces comités locaux sont l'émanation des organisations de la société civile et des administrations publiques locales, présidés par l'élu local ou son représentant et institué par arrêté municipal de l'élu local ;</p> <p>Ils tiennent des rencontres périodiques pour analyser la situation sur les faits de racket à partir des missions qu'ils mènent dans les administrations ou des plaintes portées à leur connaissance par la population afin de faire des propositions aux autorités locales ;</p> <p>Ils ont un rôle de sensibilisation, de dénonciation et veille ;</p> <p>Le bulletin de service, document mettant les</p>

	<p>agents de police en mission sera vulgarisé, dans leur cas spécifique ;</p> <p>Une sensibilisation sera menée auprès des chefs des autres administrations publiques locales pour que les coûts des actes payables soient affichés et leurs délais de production connus.</p>
Défi OGP adressé par l'engagement	Augmentation de l'intégrité publique
Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre la corruption ; - lutte contre la cherté de la vie ; - l'accès à l'information ; - l'implication des citoyens dans la lutte contre le racket.
Ambition	<ul style="list-style-type: none"> - Les élus locaux s'approprient la stratégie de lutte contre le racket ; - Cinq (05) Comités Communaux de Lutte contre le Racket sont institués et leurs capacités opérationnelles sont renforcées ; - La société civile est impliquée et participe effectivement aux prises de décisions relatives à la lutte contre le racket ; - Les organisations de la société civile veillent, contrôlent et dénoncent les actions de racket constatées dans tous les services publics ; - Des messages de sensibilisation sur les méfaits du racket et les sanctions encourues en cas de pratique sont affichés dans les lieux publics ; - Des rencontres périodiques avec tous les acteurs (publics, privés, élus locaux, organisation de la société civile) sont organisées ; - Un répertoire de technique de fraude locale est créé ; - Une politique d'amélioration de l'intégrité locale est rédigée ; - Les agents de police en mission sont munis de leur ordre de mission : le bulletin de service ; - Les agents des services publics et leur famille sont sensibilisés sur les dangers de la corruption et les sanctions encourues.

Étapes vérifiables et mesurables pour réaliser l'engagement	Engagement nouveau ou en cours d'exécution	Engagement nouveau ou en cours d'exécution	Engagement nouveau ou en cours d'exécution
1. Les élus locaux s'approprient la stratégie de lutte contre le racket	En cours	Avril 2016	Août 2017
2. 05 Comités Communaux de Lutte contre le Racket sont institués et leurs capacités opérationnelles sont renforcées	En cours	Avril 2016	Décembre 2017
3. La société civile est impliquée et participe effectivement aux prises de décisions relatives à la lutte contre le racket	En cours	Avril 2016	Mai 2018
4. Une politique d'amélioration de l'intégrité locale est rédigée	Nouveau	Mai 2017	Mai 2018
5. Les agents des services publics et privés sont sensibilisés sur les dangers de la corruption et les sanctions encourues	En cours	Avril 2016	Mai 2018
6. Les agents de police en mission sont munis de leur ordre de mission : le bulletin de service	En cours	Avril 2016	Mai 2018

III.3.6 Engagement 14 : Promouvoir le budget participatif dans cinq communes

Organisme principal d'exécution		Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
Nom de la personne responsable dans l'organisme d'exécution		DAGO Djahi Lazare, Conseiller Technique
Titre du Département		Cabinet du Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
Courriel		ddjahilazare@yahoo.com / yapojj2002@yahoo.fr
Téléphone		(+225) 08 08 91 91
Autres acteurs impliqués/concernés	Gouvernement	- Le Ministère chargé de la Promotion de la Femme ; - Collectivités Décentralisées.
	Société Civile	Organisations de la Société Civile
	Secteur privé	Opérateurs économiques locaux
Situation actuelle ou problème / question en cause / devant être résolu		Opacité dans l'élaboration et l'exécution du budget
Objectif principal		Encourager les autorités locales à la pratique du budget participatif
Description brève de l'engagement		Créer les conditions d'un environnement favorable à la participation de tous les acteurs locaux à l'élaboration et à l'exécution du budget des Collectivités Décentralisées.
Défi OGP adressé par l'engagement		Gestion plus efficace des ressources publiques
Pertinence		- Transparence budgétaire ; - Participation des populations à la gestion des affaires publiques, à l'élaboration et à la gestion du budget de leur collectivité ; - Appropriation par les populations de la gestion des projets dans leurs collectivités ; - Devoir de redevabilité des élus locaux ;

<p>Ambition</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Initier Cinq (05) communes pilotes à la pratique du Budget Participatif ; - Promouvoir une citoyenneté active et participative ; - Renforcer les capacités opérationnelles des organisations de la société civile en matière d'approche participative et d'engagement dans les actions d'utilité publique ; - Initier et proposer des mécanismes d'échanges et de concertation sur la planification et la budgétisation sensible au genre ; - Renforcer les capacités des groupements des femmes des collectivités cibles sur les processus de planification et de budgétisation au plan local ; - Renforcer les capacités des collectivités locales sur les procédures d'exécution du budget sensible au genre. 		
<p>Etapes vérifiables et mesurables pour réaliser l'engagement</p>	<p>Engagement nouveau ou en cours d'exécution</p>	<p>Date de commencement</p>	<p>Date d'achèvement</p>
<p>1. Promouvoir une citoyenneté active et participative</p>	<p>Nouveau</p>	<p>Mai 2016</p>	<p>29 juin 2018</p>
<p>2. Renforcer les capacités opérationnelles des organisations de la société civile en matière d'approche participative et d'engagement dans les actions d'utilités publiques</p>	<p>Nouveau</p>	<p>Juillet 2016</p>	<p>29 juin 2018</p>
<p>3. Renforcer les capacités des groupements des femmes des collectivités cibles sur les processus de planification et de budgétisation au plan local</p>	<p>Nouveau</p>	<p>Août 2016</p>	<p>29 juin 2018</p>
<p>4. Initier et proposer des mécanismes d'échanges et de concertation sur la planification et la budgétisation sensible au genre</p>	<p>Nouveau</p>	<p>Novembre 2016</p>	<p>29 juin 2018</p>
<p>5. Cinq (05) communes expérimentent le Budget participatif</p>	<p>Nouveau</p>	<p>Mars 2017</p>	<p>29 juin 2018</p>

III.4 L'AUGMENTATION DE LA RESPONSABILITE DES ENTREPRISES

III.4.1 **Engagement 15:** Créer et rendre fonctionnel un observatoire National sur la qualité des services financiers

Organisme principal d'exécution	Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances	
Nom de la personne responsable de l'organisme d'exécution	Issa FADIGA, Conseiller Spécial en Charge de la Réforme du Secteur Financier	
Titre du Département	Programme de Développement du Secteur Financier (PDESFI)	
Courriel	ifadigamef@hotmail.com / issa.fadiga@egouv.ci	
Téléphone	+225 20 20 81 56	
Autres acteurs impliqués/ concernés	Gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> - Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique ; - Ministère auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat.
	Société Civile	Association des consommateurs
	Secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> - Association des Professionnels de Banques et Etablissements Financiers de Côte d'Ivoire (APBEFCI) ; - Association des Sociétés d'Assurance de Côte d'Ivoire (ASACI) ; - Association des Professionnels des Systèmes Financiers Décentralisés de Côte d'Ivoire (APSFDF).
	multilatéraux	<ul style="list-style-type: none"> - Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest ; - Banque Mondiale.
Situation actuelle ou problème / question en cause / devant être résolu	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de la protection des consommateurs de services financiers ; - Faible transparence dans services financiers fournis aux consommateurs ; - Inefficacité des structures chargées d'arbitrer les plaintes des clients envers les banques et SFD. 	
Objectif principal	Favoriser la protection des consommateurs de services financiers.	
Description brève de l'engagement	<p>L'Observatoire de la Qualité des Services Financiers a pour missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'information du public sur les services financiers et leurs coûts ; 	

	<ul style="list-style-type: none"> - la médiation entre les institutions financières et leurs clients en cas de litige ; - la promotion de l'éducation financière. 		
Défi OGP adressé par l'engagement	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des services publics ; - Augmentation de la responsabilité des entreprises ; - Création de communautés plus sécurisées. 		
Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> - Protection des clients des banques, des établissements financiers, des assurances et des Services Financiers Décentralisés ; - Promotion des pratiques internationales de transparence ; - Promotion de la bancarisation ; - Mise à disposition des informations sur les services financiers. 		
Ambition	<ul style="list-style-type: none"> - Respecter les règles régissant les banques, établissements financiers, assurances et Services Financiers Décentralisés ; - Respecter les standards internationaux en matière de protection des consommateurs ; - Améliorer la perception et la confiance des populations au système financier ; - Améliorer le taux de bancarisation. 		
Étapes vérifiables et mesurables pour réaliser l'engagement	Engagement nouveau ou en cours d'exécution	Date de commencement	Date d'achèvement
1. Elaboration des notes techniques et réalisation des études	Nouveau	9 mai 2016	30 juin 2016
2. Elaboration du cadre institutionnel et juridique de l'observatoire	En cours	1 ^{er} juin 2016	31 Octobre 2016
3. adoption du décret portant création de l'observatoire	Nouveau	1 ^{er} septembre 2016	30 septembre 2016
4. Mise en place de l'observatoire	Nouveau	Octobre 2016	31 Décembre 2016
5. Opérationnalisation de l'observatoire	Nouveau	Janvier 2017	continu